



École Sacré-Cœur : 1228, Ch. De l'Église, St-Polycarpe ☎ : (450) 267-3454

École Immaculée-Conception : 1485, route 340, St-Télesphore ☎ : (450) 267-3453

École Ste-Justine : 2753, rue Ste-Anne, Ste-Justine ☎ : (450) 267-3455

Site Internet : <https://csstl.gouv.qc.ca/val-des-pres/>

INFORMATIONS GÉNÉRALES SERVICE DE GARDE et SURVEILLANCE DU DINER

Inscription

La fiche d'inscription officielle doit être obligatoirement remplie et remise lors de la rencontre « Bon départ » afin que votre enfant puisse fréquenter le service de garde en septembre prochain, et ce, sans exception.

Statuts et tarifs

- **Régulier - Service de garde** : Élève inscrit pour un minimum d'une (1) journée par semaine à raison d'au moins 2 périodes par jour soit « **Matin** » et/ou « **Diner** » et/ou « **Après-midi** ». Le tarif est de 9.20 \$ par jour, et ce, même si votre enfant est absent. * De plus, des frais de 2.00 \$ par jour vous seront facturés les journées où votre enfant ne sera pas présent au service de garde.
- **Occasionnel - Service de garde** : Élève inscrit au service de garde, mais qui est présent de façon occasionnelle (dépannage, journée pédagogique, etc.) Le tarif est de 3.25 \$ le matin et de 8.25 \$ l'après-midi lors des journées de classe.
- **Dineur - Surveillance du diner** : Élève qui dine à l'école tous les jours et qui **NE fréquente PAS** le service de garde pendant les périodes « **Matin** » et « **Après-midi** ». Le tarif est différent selon le nombre d'enfants inscrits de la même famille. (Voir « **Calendrier facturation - Surveillance du diner** » en cliquant ici : [Service de garde \(gouv.qc.ca\)](#).)

***** Noter que les élèves inscrits au service de garde doivent obligatoirement avoir un horaire fixe, et ce, de semaine en semaine.**

Journées pédagogiques et tarifs

Pour tous les élèves dont les parents auront rempli le formulaire d'inscription envoyé par courriel pour chacune des journées pédagogiques.

Le tarif pour les frais de garde lors des journées pédagogiques est de 15.75 \$ en plus des frais lors d'activités ou de sorties qui sont variables.

Facturation

Chaque mois, vous recevrez via courriel ou directement sur votre Mozaik portail-parents une facture des frais de garde pour chacun de vos enfants. Dès sa réception, il vous sera possible de la payer directement via votre institution bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) ou en argent comptant. (***) **Le relevé d'impôt sera fait au nom du parent payeur.**

IMPORTANT : Lors de garde partagée, il est de votre responsabilité d'aviser la responsable du service de garde afin qu'il n'y ait pas d'erreur dans votre facturation.

Horaire

Le service de garde est ouvert selon l'horaire ci-dessous pendant les jours de classe et de 6 h 45 à 18 h pendant les journées pédagogiques.

Le service de garde est fermé durant les vacances de Noël, la semaine de relâche, la période estivale (été), les jours fériés inscrits au calendrier scolaire ainsi que lors des jours de tempête.

PÉRIODES	HORAIRE	POUR QUI ?
« Matin »	6 h 45 à 7 h 50	Tous les élèves préscolaire et primaire (<u>avec frais</u>)
« Diner »	11 h 25 à 12 h 45	Tous les élèves préscolaire et primaire (<u>avec frais</u>)
PM préscolaire 0 \$	14 h à 15 h	Élèves du préscolaire ayant accès à l'autobus (sans frais) *
« Après-midi »	15 h à 18 h	Tous les élèves préscolaire et primaire (<u>avec frais</u>)

*** IMPORTANT** : Seuls les élèves du préscolaire inscrits et prenant l'autobus pourront s'inscrire à la période « **PM préscolaire** » de 14 h à 15 h. * Attention des frais de garde de 8.25 \$ vous seront facturés si votre enfant quitte durant cette heure.

Pour toutes questions, contactez
Cynthia Léveillé – Technicienne en service de garde
☎ 450-267-3454 poste 2 – ✉ cynthia.leveille@cstros-lacs.qc.ca



Inscription PROVISOIRE
Service de garde et/ou à la Surveillance du dîner
Préscolaire 2024–2025

Afin de prévoir nos besoins en effectifs au Service de garde pour l'année 2024–2025 (nombre d'enfants par d'éducatrice) nous vous demandons de bien vouloir remplir et remettre au secrétariat ce formulaire d'inscription provisoire pour le service de garde ou à la surveillance du dîner.

Un formulaire officiel vous sera remis lors de la rencontre « BON DÉPART ».

Nom de l'enfant :		Date de naissance : Jour/mois/année	
Prénom de l'enfant :		# Téléphone :	
Adresse :			
Ville :		Code postal :	
Nom et prénom du parent qui a rempli ce formulaire (en lettres moulées)			
Nom :		Prénom :	

- **Mon enfant est en garde partagée :** Oui Non
IMPORTANT : Lors de garde partagée, il est important de fournir un calendrier complet de la garde partagée de votre enfant au secrétariat de l'école qui l'acheminera aux personnes concernées.
- **Réservation de base pour mon enfant au Service de garde ou à la Surveillance du dîner :**
- Régulier – Service de garde** (Élève inscrit au Service de garde minimum 1 journée par semaine à raison d'au moins 2 périodes par jour soit « Matin » et/ou « Dîner » et/ou « Après-midi ».)
 - Occasionnel – Service de garde** (Élève inscrit au Service de garde occasionnellement (dépannage, journée pédagogique, etc.)
 - Dineur – Surveillance du dîner** (Élève qui dine à l'école tous les jours et qui NE fréquente PAS le Service de garde pendant les périodes « Matin » et « Après-midi ».)
- **Mon enfant dinera à la maison tous les jours.**
- **Mon enfant ira au service de garde seulement lors de la période gratuite « PM préscolaire ».**

Veillez cocher les périodes où votre enfant fréquentera le service de garde.

Périodes	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
« Matin »	6 h 45 à 7 h 50					
« Dîner »	11 h 15 à 12 h 45					
PM préscolaire 0 \$	14 h à 15 h					
« Après-midi »	15 h à 18 h					

***Noter que les élèves inscrits au service de garde doivent obligatoirement avoir un horaire fixe, et ce, de semaine en semaine incluant la période « PM préscolaire 0\$ ».**

Signature du parent : _____ Date : _____